



Autorisation de voyage électronique (AVE)

Guide d'aide pour les demandes

Ce guide en trois parties vous aidera à remplir correctement votre formulaire de demande d'autorisation de voyage électronique (AVE).

- **[Partie 1](#)** : pour les parents/tuteurs ou représentants qui présentent une demande au nom d'une autre personne.
- **[Partie 2](#)** : pour tous les demandeurs. Ce que vous devez savoir pour remplir le formulaire correctement. Comprend des instructions pour les résidents permanents légitimes des États-Unis.
- **[Partie 3](#)** : Ce qui se passe après que vous avez présenté votre demande.

Vérifiez votre demande avant de l'envoyer. Assurez-vous qu'elle est dûment remplie et que les renseignements sont exacts. **Si vous indiquez des renseignements incorrects, vous pourriez ne pas recevoir à temps votre AVE; vous pourriez aussi vous voir refuser l'AVE ou**

PARTIE 1: Données personnelles du parent/tuteur ou du représentant

Si vous n'êtes pas un parent/tuteur ou un représentant qui présente une demande d'AVE pour une autre personne, allez à la [partie 2](#) du présent guide pour déterminer comment remplir le formulaire pour vous.

La première question demande si vous êtes un parent/tuteur ou un représentant qui présente la demande d'AVE au nom d'une autre personne.

Un représentant est une personne qui a obtenu l'autorisation d'une personne souhaitant voyager ou immigrer au Canada d'agir en son nom auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le représentant peut être rémunéré ou non et comprend les parents ou tuteurs présentant la demande au nom d'un enfant. Les parents ou tuteurs présentant une demande au nom de leur enfant doivent répondre à ces questions.

Lorsqu'une personne désigne un représentant, elle peut aussi autoriser IRCC à communiquer de l'information sur son dossier à cette personne. Le droit de l'immigration du Canada vise les représentants et définit les modalités de leurs services.

Dans les champs ci-après, sélectionnez OUI ou NON.

Demande d'autorisation de voyage électronique (AVE)

Faites-vous une demande pour une autre personne? 

Oui

Faites-vous une demande au nom d'un enfant mineur?

S'il vous plaît sélectionner

PARTIE 1 (A): Données personnelles du parent/tuteur ou du représentant

Vous avez indiqué que vous souhaitez présenter une demande au nom d'une personne. Veuillez entrer les renseignements vous concernant dans cette section.

Données personnelles du parent/tuteur ou du représentant

Je suis

Étes-vous rémunéré pour représenter le demandeur et remplir le formulaire en son nom?

Nom(s)

Prénom(s)

Nom de l'entreprise ou de l'organisation

Adresse postale

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Déclaration du représentant

Je déclare que les coordonnées et les renseignements personnels que j'ai indiqués ci-dessus sont véridiques, complets et exacts.

Je comprends et j'accepte que je suis la personne désignée par le demandeur pour gérer ses interactions ou celles d'un répondant avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

S'il vous plaît sélectionner:

Je suis:

- Un membre de la famille ou un ami
- Un membre d'une organisation non gouvernementale ou religieuse
- Un membre du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)
- Un barreau d'une province ou d'un territoire du Canada
- Les chambres des notaires du Québec
- Un agent de voyage

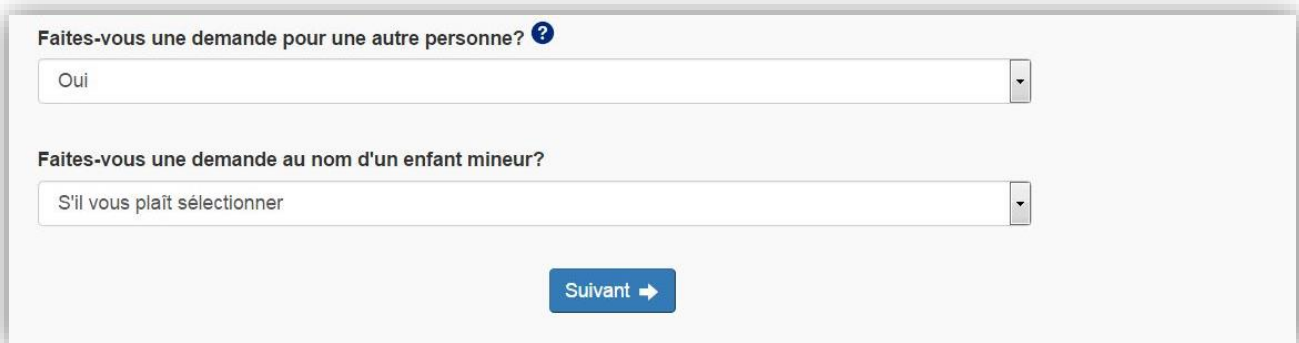
Une fois vos renseignements entrés, sélectionnez SUIVANT. Vous serez dirigé vers la partie du formulaire où vous devrez fournir les renseignements concernant la personne pour laquelle vous présentez la demande.

3

PARTIE 2: Comment remplir la demande d'autorisation de voyage électronique (AVE)

Si vous présentez une demande pour vous, vous devez répondre NON à la première question.

Si vous êtes un parent/tuteur ou un représentant qui présente une demande d'AVE pour une autre personne, vous devrez répondre OUI. Veuillez aussi vous reporter à la [partie 1](#) du présent guide.



Faites-vous une demande pour une autre personne? ?

Oui

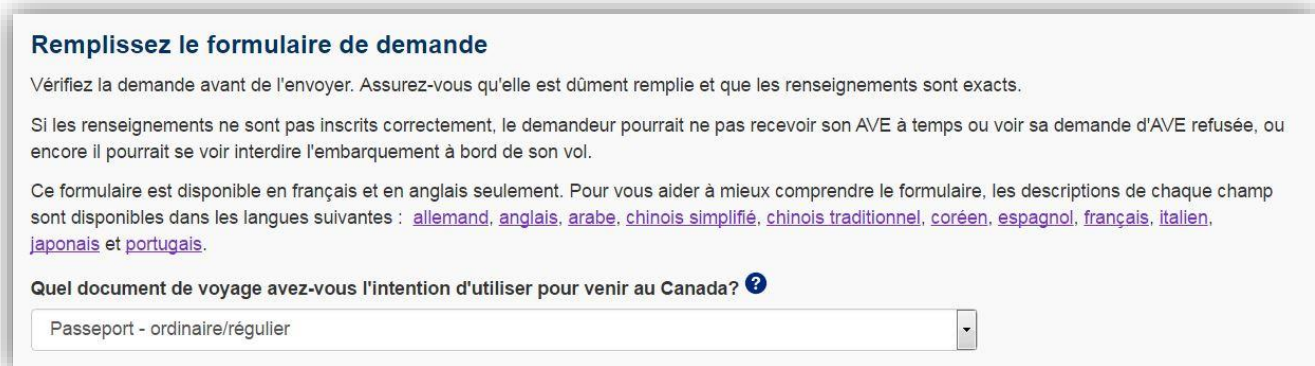
Faites-vous une demande au nom d'un enfant mineur?

S'il vous plaît sélectionner

Suivant →

Lorsque vous cliquez sur SUIVANT, la section du formulaire où vous devez fournir des précisions à propos du demandeur (vous-même ou la personne pour laquelle vous présentez la demande) s'affichera.

Quel document de voyage avez-vous l'intention d'utiliser pour venir au Canada?



Remplissez le formulaire de demande

Vérifiez la demande avant de l'envoyer. Assurez-vous qu'elle est dûment remplie et que les renseignements sont exacts.

Si les renseignements ne sont pas inscrits correctement, le demandeur pourrait ne pas recevoir son AVE à temps ou voir sa demande d'AVE refusée, ou encore il pourrait se voir interdire l'embarquement à bord de son vol.

Ce formulaire est disponible en français et en anglais seulement. Pour vous aider à mieux comprendre le formulaire, les descriptions de chaque champ sont disponibles dans les langues suivantes : [allemand](#), [anglais](#), [arabe](#), [chinois simplifié](#), [chinois traditionnel](#), [coréen](#), [espagnol](#), [français](#), [italien](#), [japonais](#) et [portugais](#).

Quel document de voyage avez-vous l'intention d'utiliser pour venir au Canada? ?

Passeport - ordinaire/régulier

Sélectionnez le document de voyage que vous utiliserez pour voyager au Canada parmi les options qui suivent.



Passeport – ordinaire/régulier

Un passeport délivré aux citoyens pour des voyages occasionnels, notamment pour les vacances et les voyages d'affaires.

Passeport – diplomatique

Un passeport délivré aux citoyens qui sont des hauts fonctionnaires, des diplomates ou des représentants ou des délégués d'un gouvernement.

Passeport – officiel

Un passeport normalement délivré aux citoyens, comme des représentants gouvernementaux non-diplomates, qui voyagent dans le cadre d'activités gouvernementales officielles.

À utiliser si la couverture avant de votre passeport porte la mention « officiel ».

Passeport – service

Un passeport normalement délivré aux citoyens, comme des représentants gouvernementaux non-diplomates, qui voyagent dans le cadre d'activités gouvernementales officielles.

À utiliser si la couverture avant de votre passeport porte la mention « service ».

Document de voyage d'urgence/provisoire

Un document de voyage ou un passeport délivré aux citoyens en cas d'urgence, quand la délivrance d'un passeport provisoire n'est pas possible. Ces documents ne sont souvent valides que pour une courte période de temps.

Titre de voyage pour réfugié

Un document de voyage délivré aux non-citoyens ayant le statut de personne protégée, y compris les réfugiés au sens de la Convention et les personnes à protéger. Passeport pour étranger/document de voyage délivré aux non-citoyens

Passeport pour étranger/document de voyage délivré aux non-citoyens

Un passeport ou un document de voyage délivré aux non-citoyens qui résident de façon permanente ou temporaire dans le pays ayant délivré le document, mais qui n'y sont pas citoyens.

Permis pour rentrer aux États Unis (I-327)

Un document de voyage délivré par les services de citoyenneté et d'immigration des États Unis aux résidents permanents en règle des États Unis leur permettant de voyager à l'étranger et de rentrer aux États Unis sans devoir obtenir un visa de retour pour résident permanent.

Titre de voyage pour réfugiés des États Unis (I-571)

Un document de voyage délivré par les services de citoyenneté et d'immigration des États Unis aux non citoyens ayant obtenu le statut de réfugiés ou qui se sont vu conférer l'asile. Si vous êtes titulaire d'un document I 571, vous êtes admissible à présenter une demande d'AVE uniquement si vous êtes résident permanent en règle des États Unis.

Information importante pour les titulaires d'un passeport israélien ou taïwanais

Pour les ressortissants d'Israël seulement.

Les demandeurs qui sont titulaires d'un passeport de ressortissant israélien sont admissibles à présenter une demande d'AVE. Avant de poursuivre vos démarches liées à votre demande d'AVE, veuillez répondre aux autres questions qui suivent pour déterminer votre admissibilité.

Quel pays a délivré votre passeport? ?

Sélectionnez le code du pays qui correspond à celui qui se trouve sur votre passeport. Vous trouverez les trois lettres de ce code sur [la page de renseignements de votre passeport](#) - voir le champ « Code de pays », « Pays de délivrance » ou « Autorité »

ISR (Israël)

Pour ce voyage, utiliserez-vous un passeport national israélien?

S'il vous plaît sélectionner

Pour les voyageurs taïwanais seulement.

Les demandeurs qui sont titulaires d'un passeport délivré par le ministère des Affaires étrangères de Taïwan sont admissibles à présenter une demande d'AVE.

Avant de poursuivre vos démarches liées à votre demande d'AVE, veuillez répondre aux autres questions qui suivent pour déterminer votre admissibilité. Si vous voyagez avec un passeport délivré par le ministère des Affaires étrangères de Taïwan, inscrivez votre numéro d'identité personnel taïwanais tel qu'il figure dans votre passeport.

Quel pays a délivré votre passeport? ?

Sélectionnez le code du pays qui correspond à celui qui se trouve sur votre passeport. Vous trouverez les trois lettres de ce code sur [la page de renseignements de votre passeport](#) - voir le champ « Code de pays », « Pays de délivrance » ou « Autorité »

TWN (Taiwan)

Pour ce voyage, utiliserez-vous un passeport délivré par le ministère des Affaires étrangères à Taïwan dans lequel figure votre numéro d'identification personnel?

Oui

Numéro d'identification personnel Taïwanais ?

Numéro d'identification personnel Taïwanais (inscrire à nouveau)

Vous ne pouvez pas copier-coller dans ce champ.

PARTIE 2 (A) Questions for les résidents permanents légitimes des États-Unis

La section qui suit doit être remplie par les résidents permanents légitimes des États-Unis **seulement**. Une fois que vous avez répondu à ces questions, vous pouvez poursuivre à la prochaine partie du formulaire en cliquant sur SUIVANT.

Si vous n'êtes pas un résident permanent légitime des États-Unis, continuez à la page suivante pour poursuivre les démarches liées à votre demande d'AVE.


Quel pays a délivré votre passeport?

Sélectionnez le code du pays qui correspond à celui qui se trouve sur votre passeport. Vous trouverez les trois lettres de ce code sur [la page de renseignements de votre passeport](#) - voir le champ « Code de pays », « Pays de délivrance » ou « Autorité »

AFG (Afghanistan)

Avez-vous le statut de résident permanent en règle des États-Unis et avez-vous votre certificat d'inscription au registre des étrangers (carte verte)?

Oui

 En tant que résident permanent en règle des États-Unis, vous devez présenter une preuve de votre statut de résident permanent aux États-Unis (p. ex. votre carte verte valide) et voyager avec le passeport que vous utiliserez pour cette demande pour pouvoir monter à bord de votre avion à destination du Canada.

Numéro de certificat d'inscription au registre des étrangers (carte verte) pour résident permanent en règle des États-Unis

Numéro de certificat d'inscription au registre des étrangers (carte verte) pour résident permanent en règle des États-Unis (inscrire à nouveau)

Vous ne pouvez pas copier-coller dans ce champ.

Date d'expiration

Sélectionner année

Sélectionner mois

Sélectionner jour

Numéro de carte verte ou du timbre de l'Alien Documentation Identification and Telecommunications System (ADIT)

Veillez indiquer le numéro figurant sur votre carte de résident permanent (carte verte) ou le timbre de l'ADIT. Le numéro est parfois précédé de la lettre « A ». Saisissez simplement les chiffres.

Quelle est la nationalité indiquée sur ce passeport?

Voir « Nationalité » sur la [page de renseignements de votre passeport](#)

Afghanistan

Vous ne pouvez pas présenter une demande d'AVE à l'aide d'une carte verte ou d'un timbre de l'ADIT qui n'est plus valide. Si votre carte ou timbre est expiré, vous pourriez avoir besoin d'un visa pour entrer au Canada. Si vous avez une AVE valide, mais que votre carte verte ou votre timbre de l'ADIT n'est plus valide, vous ne serez pas autorisé à entrer au Canada.

PARTIE 2 (B): Renseignements du passeport du demandeur

Faites preuve de vigilance lorsque vous entrez les renseignements de votre passeport.

Si vous entrez le mauvais numéro de passeport, il se pourrait qu'on vous interdise de monter à bord de votre vol vers le Canada.

- Vous pourriez vous rendre compte seulement à l'aéroport que vous avez fait une erreur.
- Vous devrez présenter une nouvelle demande d'AVE.
- Selon votre situation, il se pourrait que vous ne réussissiez pas à obtenir une AVE à la dernière minute.

Astuces pour inscrire correctement votre numéro de passeport :

- Inscrivez le numéro de passeport indiqué au haut de la page de renseignements du passeport (la **page avec votre photo**).
 - N'inscrivez pas le numéro qui est sur la première page de votre passeport, ou le numéro au bas de la page avec votre photo.
- La plupart des numéros de passeport sont composés de 9 caractères. Si le numéro que vous voulez entrer est beaucoup plus court ou beaucoup plus long que cela, vérifiez que vous utilisez le bon numéro.
- Les numéros de passeport sont composés de lettres et de chiffres. Faites très attention de ne pas faire d'erreur entre la lettre O et le chiffre 0, ou la lettre I et le chiffre 1.
- Inscrivez seulement des lettres et des chiffres, pas de caractères spéciaux (comme un trait d'union) ou d'espaces.

Pour les détenteurs de passeport français



Traits d'union

Si votre nom contient un trait d'union, inscrivez-le sur le formulaire de demande (p. ex Marie-Anne, Tremblay-Blanchard).

Passeports contenant un seul champ réservé au nom

S'il y a une seule ligne pour le nom sur le passeport, inscrivez le nom en entier dans ce champ de réponse.

Utilisation du nom de la mère, du père ou d'un ancêtre

Si le nom figurant dans votre passeport contient le nom de votre mère, père, grand-père ou autre ancêtre masculin dans la zone de lecture automatique de votre passeport (la section de votre passeport située sous votre photo et vos renseignements biographiques, parfois appelée « code à barres »), veuillez inscrire sur votre formulaire de demande votre nom tel qu'il est orthographié.

Relations maritales

Si votre passeport contient les termes « épouse de », « epse », « ep. », « spouse of », « wife of » ou « husband of » dans les parties supérieure ou inférieure de la page de renseignements personnels, **veuillez ne pas** inscrire ces éléments ni le nom qui les suit dans le champ réservé à votre nom au moment de remplir le formulaire de demande.

Par exemple, s'il est écrit « *Smith EP. Paul Sajan* » dans le champ réservé au nom de famille et « *John William* » dans le champ réservé au prénom, veuillez inscrire « *Smith* » comme nom de famille et « *John William* » comme prénom.

Titres, préfixes, diplômes et décorations

Si votre passeport comprend un titre, un préfixe, un suffixe, une qualification professionnelle ou universitaire, une décoration, une distinction, un prix ou un statut héréditaire, veuillez ne pas l'inscrire sur votre formulaire de demande, à moins qu'il ne figure dans la zone de lecture automatique de votre passeport (la section de votre passeport située sous votre photo et vos renseignements personnels, parfois appelée « code à barres »).

Translittération

Seule l'utilisation des caractères romains ou latins (soit Aa, Bb, Cc, etc.) et des accents français (p. ex. é, è, ê, ë, et ü) est permise au moment de remplir votre formulaire de demande d'AVE.

La translittération aux fins du passeport de votre nom en caractères romains ou latins incombe à votre pays de nationalité.

Si la translittération de votre nom a été effectuée sur votre passeport, veuillez l'inscrire sur votre formulaire de demande.

PARTIE 2 (C): Renseignements personnels du demandeur

Dans cette section du formulaire, vous devrez fournir des données personnelles comme vos autres nationalités, votre situation de famille et si vous avez déjà présenté une demande pour entrer ou rester au Canada.

Renseignements personnels du demandeur

Nationalité supplémentaires

Indiquez les pays ou les territoires dont vous êtes citoyen.

Pays ou territoire	Action
S'il vous plaît sélectionner	+ Insérer une ligne
Afghanistan	

État matrimonial ?

S'il vous plaît sélectionner

Avez-vous déjà demandé un visa, une AVE ou un permis pour visiter, habiter, travailler ou étudier au Canada?

Oui

Identificateur unique de client (IUC) / Numéro de permis, AVE ou de visa canadien précédent (facultatif) ?

Identificateur unique de client (IUC) / Numéro de permis, AVE ou de visa canadien précédent (inscrire à nouveau)



Identificateur unique de client (IUC)

Si vous avez déjà présenté une demande officielle de séjour au Canada (p. ex. permis d'études et permis de travail), Citoyenneté et Immigration Canada vous aura déjà assigné un numéro d'IUC.

Ce numéro figure dans les lettres envoyées par Citoyenneté et Immigration Canada ou sur le document d'immigration qui vous a été délivré (p. ex. permis d'études, permis de travail ou visa de visiteur).

Si vous ne connaissez pas votre numéro d'IUC:

- entrez « S.O. » dans le champ, ou
- inscrivez le numéro de votre document d'immigration (p. ex. permis d'études, permis de travail ou visa de visiteur).

Je suis:

Marié

Il s'agit d'une personne qui s'est unie légalement à une autre personne aux termes d'une cérémonie. Le mariage doit être reconnu aux yeux de la loi du pays où il a été célébré et aux yeux du droit canadien.

Séparé légalement

Il s'agit d'une personne mariée qui n'habite plus avec son conjoint et ne souhaite pas vivre de nouveau avec lui. Elle peut être en instance de divorce ou n'avoir pas encore décidé de divorcer.

Divorcé

Il s'agit d'une personne dont le divorce a été prononcé par la cour et dont le mariage a pris fin. Les personnes concernées ne sont donc plus mariées.

Mariage annulé

Il s'agit d'une déclaration attestant l'invalidité d'un mariage.

Veuf(ve)

Il s'agit votre conjoint(e) est décédé(e) et vous ne vous êtes pas remarié(e) et ne vivez pas en union de fait.

Conjoint de fait

Il s'agit d'une personne qui habite avec une autre personne dans le cadre d'une relation conjugale depuis au moins un an. Ce terme renvoie aux relations hétérosexuelles et homosexuelles.

Célibataire/jamais marié

Il s'agit d'une personne qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas en union de fait.

PARTIE 2 (D): Renseignements sur l'emploi

Dans cette section du formulaire, vous devrez indiquer votre profession et des détails connexes. Utilisez la liste traduite d'options fournie ci-dessous pour sélectionner votre profession. Si aucune option n'est identique à votre profession, sélectionnez une profession semblable.

Renseignements sur l'emploi

Occupation

Sélectionnez l'option qui décrit le mieux votre situation d'emploi.

Affaires, finance et administration

Désignation de l'emploi

Sélectionnez l'option qui désigne le mieux votre fonction.

S'il vous plaît sélectionner

Nom de l'employeur ou de l'école, s'il y a lieu

Pays ou territoire

S'il vous plaît sélectionner

Ville

Depuis quelle année?

Sélectionner année

Occupation *

Affaires, finance et administration
Arts, culture, sports et loisirs
Chômeur
Emplois dans les ventes et les services
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux
Étudiant
Fabrication et services d'utilité publique
Forces armées
Gestion
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés
Personne au foyer
Ressources naturelles, agriculture et production connexe
Retraité
Student
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés
Secteur de la santé

a.) Occupation

À partir de la liste, sélectionnez l'option qui décrit le mieux l'industrie dans laquelle vous travaillez. Si vous êtes étudiant, retraité, personne au foyer ou chômeur, veuillez sélectionner l'option appropriée dans la liste.

b.) Désignation de l'emploi

À partir de la liste, sélectionnez l'option qui décrit le mieux le travail que vous effectuez. Si vous êtes haut fonctionnaire ou politicien, veuillez choisir « Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures, y compris les représentants/représentantes politiques » dans la liste.

c.) Nom de l'entreprise, de l'employeur, de l'école ou de l'établissement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom de l'établissement qui vous emploie. Si vous êtes étudiant, inscrivez le nom de votre établissement scolaire.

d.) Pays ou territoire

À partir du menu déroulant, sélectionnez le pays où est situé l'établissement qui vous emploie ou, si vous êtes étudiant, celui où se trouve votre école.

e.) Ville

Inscrivez le nom de la ville ou du village où est situé l'établissement qui vous emploie ou, si vous êtes étudiant, celui où se trouve votre école.

f.) Depuis quelle année?

Inscrivez l'année à laquelle vous avez commencé à travailler/étudier auprès de l'entreprise, de l'employeur, de l'école ou de l'établissement susmentionné.

PARTIE 2 (E): Coordonnées

Dans cette section du formulaire, vous devrez entrer vos coordonnées. Assurez-vous que votre adresse de courriel est valide. Nous l'utiliserons pour communiquer avec vous au sujet de votre demande.

Les parents présentant une demande pour des mineurs peuvent entrer leur propre adresse de courriel s'ils le souhaitent.

Coordonnées

Langue de correspondance préférée

S'il vous plaît sélectionner

Adresse électronique

Veillez fournir une adresse électronique valide. Cette adresse sera utilisée pour communiquer avec vous au sujet de votre demande.

Adresse électronique (inscrire à nouveau)

Vous ne pouvez pas copier-coller dans ce champ.

Le gouvernement du Canada se conforme à la [Loi sur les langues officielles](#) et veille à ce que nos renseignements et nos services soient offerts en anglais et en français.

Veillez sélectionner la langue dans laquelle vous préférez communiquer avec Citoyenneté et Immigration Canada.

PARTIE 2 (E): Adresse du domicile

Dans cette section du formulaire, vous devrez entrer des renseignements sur votre résidence. Entrez votre adresse permanente. N'entrez pas l'adresse où vous vivez temporairement. N'inscrivez pas une case postale – votre demande sera refusée.

Adresse du domicile

Entrez votre adresse permanente. N'entrez pas l'adresse où vous vivez temporairement.

Numéro d'appartement ou d'unité (s'il y a lieu)

Numéro de voirie ou d'immeuble ou nom de la maison

Adresse de voirie ou nom de rue

Adresse de voirie ou nom de rue ligne 2 (s'il y a lieu)

a.) Numéro d'appartement ou d'unité (s'il y a lieu)
Inscrivez le numéro de l'appartement, de l'unité ou de la suite, s'il y a lieu.

b.) Numéro de résidence, d'immeuble ou de voirie
Inscrivez le numéro civique ou le nom de maison, le cas échéant. N'inscrivez pas les numéros d'appartement, d'unité ou de la suite dans ce champ. Ceux-ci devraient être inscrits dans le champ "numéro d'appartement/d'unité."

c.) Nom de la rue ou adresse
Inscrivez le nom de la rue ainsi que le type de voie (comme "rue", "route", "avenue", etc.) "boulevard," etc.). Par exemple, "avenue Maple" est acceptable, mais une abréviation telle que "ave. Maple" ne l'est pas.

d.) Adresse de rue/nom ligne 2 (s'il y a lieu)
Inscrivez des renseignements supplémentaires de l'adresse, s'il y a lieu.

Ville

Pays ou territoire

District ou région

e.) Ville/Village

Inscrire le nom de la ville où vous habitez.

f.) Pays/territoire

Sélectionnez le nom du pays ou du territoire où vous habitez.

g.) Province/État (s'il y a lieu)

Sélectionnez le nom de la province ou de l'État où vous habitez.

h.) Code postal/ZIP

Inscrire votre code postal ou zip.

i.) District/Région (s'il y a lieu)

Inscrire le nom du district ou de la région où vous habitez.

PARTIE 2 (F): Renseignements sur le voyage

Si vous connaissez la date où vous voyagerez, répondez OUI à la question « Savez-vous à quel moment vous voyagerez au Canada? ». Entrez l'année, le mois et le jour où vous avez l'intention de voyager. Si vous avez confirmé les détails de votre vol, veuillez aussi indiquer l'heure de départ. **Si vous ne savez pas à quel moment vous voyagerez au Canada, veuillez sélectionner NON.**

Renseignements sur le voyage

Savez-vous quand vous partirez au Canada?

Ce renseignement pourrait nous aider à traiter votre demande. Si vous ne savez pas quand vous irez au Canada, sélectionnez « non ».

Quand avez-vous l'intention de vous rendre au Canada?

Si vous ne connaissez pas encore la date de votre voyage, indiquez une date approximative.

Veuillez indiquer l'heure de départ de votre vol à destination du Canada

Si vous ne la connaissez pas, indiquez l'heure approximative.

PARTIE 2 (G): Questions sur les antécédents

Dans cette section du formulaire, vous devrez entrer des données concernant votre historique de voyage et d'immigration. Si vous répondez OUI à l'une ou l'autre des questions ci-après, veuillez fournir autant de précisions que possible pour faciliter le traitement.

Questions sur les antécédents

Vous a-t-on déjà refusé un visa ou un permis, interdit l'entrée au Canada ou dans tout autre pays ou territoire ou demandé de quitter le Canada ou tout autre pays ou territoire?

S'il vous plaît sélectionner

Avez-vous déjà commis une infraction criminelle dans tout pays ou territoire, ou vous a-t-on déjà arrêté pour une telle infraction, accusé d'une telle infraction ou reconnu coupable d'une telle infraction?

S'il vous plaît sélectionner

Avez-vous déjà été, vous-même ou un membre de votre famille, en contact étroit avec une personne atteinte de tuberculose?

S'il vous plaît sélectionner

Souffrez-vous d'un problème de santé sérieux pour lequel vous recevez régulièrement un traitement médical?

S'il vous plaît sélectionner

Veuillez indiquer brièvement tout autre détail pertinent à votre demande. Par exemple, la nécessité de voyager de toute urgence au Canada. Fournissez les détails pertinents pour éviter tout retard dans le traitement de votre demande.

Question 1 : Vous a-t-on déjà refusé un visa ou un permis, ou encore l'entrée au Canada ou dans un autre pays/territoire, ou avez-vous déjà reçu l'ordre de quitter le Canada ou tout autre pays/territoire?

Sélectionnez « oui » si on vous a déjà refusé un visa ou un permis, ou encore l'entrée au Canada ou dans un autre pays, ou si vous avez déjà reçu l'ordre de quitter le Canada ou tout autre pays/territoire. Si vous avez sélectionné « oui », pour chaque refus, veuillez indiquer le pays qui vous a refusé un visa ou permis, ou encore l'entrée, de même que les raisons qui vous ont été fournies.

Question 2 : Avez-vous déjà commis une infraction criminelle dans tout pays ou territoire, ou vous a-t-on déjà arrêté pour une telle infraction, accusé d'une telle infraction ou reconnu coupable d'une telle infraction?

Sélectionnez « oui » si vous avez déjà commis une infraction criminelle ou été arrêté, accusé ou déclaré coupable pour une telle infraction dans quelque pays que ce soit. Si vous avez sélectionné « oui », pour chaque arrestation, accusation ou déclaration de culpabilité, veuillez indiquer l'endroit (ville, pays), la date (mois et année), la nature de l'infraction et la peine infligée.

Question 3 : Au cours des deux dernières années, avez-vous reçu un diagnostic de tuberculose ou avez-vous été en contact étroit avec une personne atteinte de tuberculose?

Sélectionnez « oui » si vous avez reçu un diagnostic de tuberculose ou avez été en contact étroit avec une personne atteinte de tuberculose au cours des deux dernières années. Si vous sélectionnez « oui », une question supplémentaire s'affichera.

Question 3a) : Votre contact avec une personne atteinte de tuberculose découle-t-il du fait que vous êtes un travailleur de la santé?

Sélectionnez « oui » si votre contact avec une personne atteinte de tuberculose découle du fait que vous êtes un travailleur de la santé. Si vous avez sélectionné « oui », une nouvelle question s'affichera.

Question 3b) : Avez-vous déjà reçu un diagnostic de tuberculose?

Sélectionnez « oui » si vous avez déjà reçu un diagnostic de tuberculose.

Question 4 : Souffrez-vous de l'un des problèmes de santé suivants?

Si vous souffrez de l'un des problèmes de santé suivants – syphilis non traitée, toxicomanie ou alcoolisme non traité, ou problème de santé mentale non traité – veuillez le sélectionner dans le menu déroulant. Veuillez sélectionner « aucune de ces réponses » si vous ne souffrez d'aucun de ces problèmes de santé.

PART 2 (H): Consentement et déclaration

Dans la boîte « Signature du demandeur » ci-après, fournissez votre signature électronique en tapant votre nom au complet. Si vous présentez une demande pour une autre personne, entrez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cet effet.

Consentement et déclaration

Les renseignements que vous fournissez à IRCC sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) afin de déterminer l'admissibilité au Canada. Ces renseignements peuvent être transmis à d'autres institutions fédérales, y compris mais sans s'y restreindre, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD), Emploi et Développement social Canada (EDSC), l'Agence du revenu du Canada (ARC), à des gouvernements provinciaux et territoriaux et à des gouvernements étrangers, conformément au paragraphe 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements peuvent être communiqués à des gouvernements étrangers, des organismes d'exécution de la loi et des autorités habilitées à retenir aux fins de l'administration et de l'application de la législation sur l'immigration, à condition que cela ne risque pas de mettre en danger le demandeur et sa famille. Ils peuvent aussi être systématiquement validés par d'autres institutions gouvernementales afin de valider le statut et l'identité aux fins d'administration de leurs programmes.

Si vous fournissez vos données biométriques dans le cadre de votre demande, les empreintes digitales recueillies seront stockées et transmises à la GRC. Ces données peuvent également être communiquées à d'autres organismes d'exécution de la loi conformément au paragraphe 13.11(1) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Les renseignements pourraient être utilisés pour l'établissement ou la vérification de l'identité d'une personne dans le but de prévenir, enquêter ou intenter des poursuites pour une infraction décrite dans toute loi du Canada ou d'une province.

Les renseignements pourraient également être utilisés pour l'établissement ou la vérification de l'identité d'une personne dont il est impossible d'établir ou de vérifier raisonnablement d'une autre manière l'identité à cause d'un trouble physique ou mental. Le Canada pourrait également partager de l'information sur l'immigration lié aux données biométriques avec des gouvernements étrangers avec lesquels le Canada a une entente ou un accord.

Selon le type de demande présentée, les renseignements fournis seront conservés dans un ou plusieurs fichiers de renseignements personnels (FRP) conformément à l'article 10(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Toute personne a également le droit à la protection de ses renseignements personnels conservés dans chaque FRP correspondant, et a le droit d'y accéder, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Pour en savoir plus sur les FRP ayant trait aux secteurs d'activité et services d'IRCC et aux programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels du gouvernement du Canada, consultez le [site Web Infosource](#) ou communiquez avec le Télécentre d'IRCC. Infosource est également à votre disposition dans les bibliothèques publiques partout au Canada.

Déclaration du demandeur

J'ai lu et compris la déclaration ci-haut.

Je déclare que les renseignements que j'ai fournis dans cette demande sont véridiques, complets et exacts.

Je sais qu'une fausse déclaration constitue une infraction à l'article 127 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et peut conduire à une interdiction de territoire au Canada ou à un renvoi du Canada.

Je reconnais qu'en écrivant mon nom et en cliquant sur Signer, je signe cette demande par voie électronique.

J'accepte

Signature du demandeur

Pour signer, saisissez votre nom, tel qu'il figure sur votre passeport.

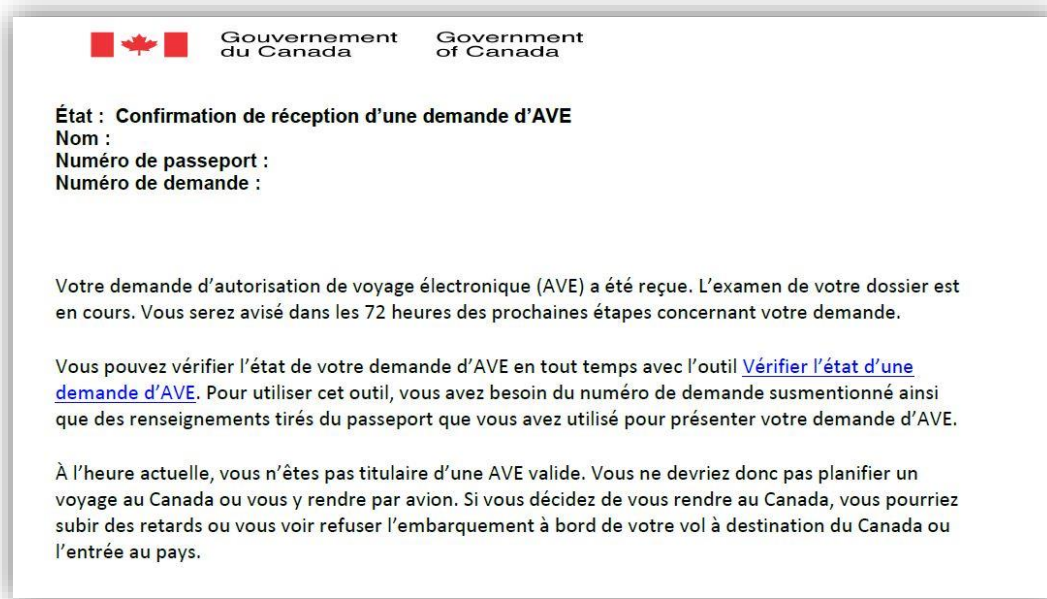
Après avoir entré votre nom ou le nom de la personne pour laquelle vous présentez une demande, cliquez sur le bouton « Procéder au paiement ». On vous demandera ensuite d'acquitter les frais de 7 \$CAN.

PARTIE 3 : Ce qui se passe après que vous avez présenté votre demande

Après avoir acquitté les frais de votre demande, vous devriez recevoir un accusé de réception de la part d'IRCC dans un délai de quelques minutes. Dans la majorité des cas, les demandeurs recevront aussi un courriel confirmant l'approbation de leur AVE peu après l'envoi de leur demande.

Toutefois, le traitement de certaines demandes pourrait prendre plusieurs jours. Si c'est le cas pour votre demande, vous pouvez vous attendre à recevoir un accusé de réception ainsi qu'un autre courriel de la part d'IRCC peu de temps après, vous indiquant les prochaines étapes à suivre.

Accusé de réception de la part d'IRCC

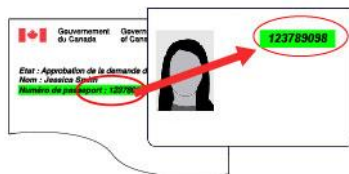


Si vous avez reçu un courriel de confirmation, vous pouvez utiliser l'[outil Vérifiez l'état de votre demande d'AVE](#) pour suivre le traitement de votre demande. Pour ce faire, vous aurez besoin de ce qui suit :

- le numéro de la demande, qui commence par la lettre « V », et qui se trouve dans la partie supérieure du courriel;

- les détails du passeport que vous avez utilisé pour présenter votre demande d'AVE.

Une fois que votre demande aura été approuvée, vous recevrez le courriel qui suit :



Vérifier votre numéro de passeport

Vérifier que le numéro de passeport inclus dans le courriel d'approbation de l'AVE est exactement le même qui est inscrit sur votre passeport. Si ce n'est pas le même, vous devriez présenter une nouvelle demande.

Si vous entrez le mauvais numéro de passeport, il se pourrait qu'on vous interdise de monter à bord de votre vol vers le Canada.

- Vous pourriez vous rendre compte seulement à l'aéroport que vous avez fait une erreur.
- Vous devrez présenter une nouvelle demande d'AVE.
- Selon votre situation, il se pourrait que vous ne réussissiez pas à obtenir une AVE à la dernière minute.

QUELQUES CONSEILS

1. Vous pouvez faire une demande et payer les frais afférents pour une seule personne à la fois. Par exemple, dans le cas d'une famille qui compte trois personnes, vous devrez remplir et soumettre trois formulaires.
2. Assurez-vous de surveiller le dossier de courriers indésirables de l'adresse électronique que vous avez fournie dans votre formulaire de demande d'AVE. Certains filtres antipourriel peuvent bloquer les courriels automatiques d'IRCC. Vérifiez le dossier régulièrement, car des courriels peuvent parfois être déplacés de votre boîte de réception vers le dossier de courrier indésirable.
3. Votre courriel de confirmation peut servir de référence, mais vous n'êtes pas tenu de l'imprimer pour voyager. Une AVE est associée électroniquement à votre passeport ou document de voyage et est valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport.
4. Si votre AVE a été approuvée, mais que vous avez **entré des détails incorrects concernant votre passeport** comme le mauvais numéro de passeport sur le formulaire de demande d'AVE, **vous ne serez pas autorisé à monter à bord de l'avion**. Pour éviter des retards de voyage éventuels, assurez-vous d'entrer correctement votre numéro de passeport.
5. Vous ne pouvez pas sauvegarder vos renseignements et vous disposez d'un temps limité pour remplir le formulaire. Consultez le document d'aide pour vous assurer d'avoir tout ce dont vous avez besoin pour remplir le formulaire.